

**Commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers**

Séance du 9 février 2021

Référence : SUHCD/BUDS/Arnaud MONDON

Avis simple
Equipements collectifs
au titre des articles L 111-4 et L 111-5 du code de l'urbanisme

Présentation du projet

Dossier : permis de construire 023 149 19 A0010

Demandeur : EREA Ingénierie, représentée par M. Lionel WEBER

Localisation : Bois de Parsac 23140 PARSAC RIMONDEIX – Parcelles ZK 14 et 16

Description : construction d'un parc photovoltaïque au sol

Avis de la CDPENAF

FAVORABLE avec l'obligation de réaliser un suivi agronomique des terrains qui seront entretenus avec les ovins d'un exploitant riverain. Ce suivi sera acté par une convention avec un organisme de développement agricole.

Fait à Guéret, le 26.2.2021

La présidente de la commission,


Pascale GILLI DUNOYER